

ENERGIE Eure-et-Loir

Janvier 2020



Note de synthèse du contrôle de concession de l'exercice 2018

*Expertise des distributions publiques de gaz concédées à
GRDF et Engie*

Sommaire

Table des matières

1.	Le périmètre desservi.....	3
2.	Les infrastructures de distribution publique	4
3.	L'activité de surveillance des réseaux	5
4.	Les incidents d'exploitation et les interruptions de fourniture associées	5
5.	La distribution du gaz aux usagers	6
6.	Les services aux usagers en dehors de l'acheminement	6
7.	Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux.....	7
8.	La valorisation du patrimoine et ses origines de financement	7
9.	Conclusion	8

Préambule

La présente note de synthèse est établie consécutivement à l'actualisation du tableau de bord des distributions publiques de gaz concédées par Energie Eure-et-Loir aux délégataires Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et Engie.

Ce tableau de bord :

- rassemble les informations disponibles pour six exercices (2013-2018) sur les périmètres concédés respectivement à GRDF et Engie.
- a été réalisée à partir :
 - des éléments collectés par Energie Eure-et-Loir auprès de GRDF et Engie notamment lors d'un échange *in-situ* avec le délégataire.
 - d'un bilan de complétude des informations remises par les délégataires et agrémenté d'une série de questionnement quant à leur cohérence et leur représentativité du service.

Cette note vise à :

- regrouper les principales observations issues de l'analyse des résultats 2018 de GRDF et Engie sur chacun des domaines caractéristiques des concessions (les inventaires techniques, les activités de surveillance et de maintenance, les incidents survenus, les travaux réalisés, les relations avec les usagers et les aspects comptables et financiers) ;
- mettre en avant aussi bien les points positifs du service délégué que les axes de progression du concessionnaire. La conclusion tend à attirer l'attention du syndicat sur des aspects qui méritent une attention particulière à court ou moyen terme.

1. Le périmètre desservi

Au 31 décembre 2018, le périmètre concédé est constitué de 26 communes déléguées desservies en gaz naturel ou propane, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

- 23 communes desservies en gaz naturel relèvent du périmètre de desserte exclusive de GRDF issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946 (monopole d'exploitation),
- 1 commune (Poupry) desservie en gaz naturel par GRDF relevant du champ concurrentiel c'est-à-dire que l'exploitation du service a été attribuée par Energie Eure-et-Loir à la suite de procédures de mise en concurrence.
- 2 communes (Laons et Orgères-en-Beauce) desservies en gaz propane par Engie entrées dans le champ concurrentiel en conséquence des évolutions législatives et réglementaires.

2. Les infrastructures de distribution publique

L'ampleur des réseaux

Au terme de l'exercice 2018, l'infrastructure de distribution compte 174,8 kilomètres de réseaux : 166,3 km sur le périmètre historique, 1,0 km sur la commune de Poupry et 7,5 km sur les communes de Laons et Orgères-en-Beauce. Par rapport à la situation constatée à fin 2017 (173,7 km), le linéaire total de réseau s'inscrit en augmentation de 1 041 m (+0,60%).

Le linéaire de réseau par usager : un indicateur représentatif de l'historique de desserte du territoire et la densité du service

Sur le périmètre « historique » de GRDF, il atteint 68,2 mètres, contre 513 mètres sur la commune de Poupry. Concernant le réseau propane, on compte en moyenne 53,6 mètres par usager. Globalement sur le réseau, on atteint 68,2 mètres par usager, une baisse de 0,5 mètre par rapport à l'exercice précédent, soit de -0,73%.

La constitution des réseaux

Les canalisations de distribution sont majoritairement constituées de polyéthylène (95%) et exploitées en moyenne pression B¹ (98%). Il reste alors 8 297 m en acier (les 5% restant) et 4 201 m en moyenne pression C (2% restant).

L'âge des infrastructures de distribution

Fin 2018, l'âge moyen des réseaux se porte à 17,8 ans contre 16,9 ans l'an passé. Depuis 2013, l'âge moyen n'a cessé d'augmenter (+4,6 ans, soit +35%). Ce vieillissement du réseau est caractéristique d'une phase dans laquelle le développement de ce dernier n'est plus suffisant pour contenir la progression de l'âge moyen de l'ensemble du réseau. On compte 11 847 m de linéaire de plus de 30 ans (stable par rapport à l'exercice 2017), dont 63% est fait d'acier et 35% est en MPC. Au total, ces canalisations représentent 6,78% du linéaire.



Les réseaux les plus anciens sont situés sur la commune de Saussay et sont en acier : 605 m ont été posés en 1975, 152 m en 1977 et 2 457 en 1979, ce qui fait respectivement 43, 41 et 39 ans.

En 2018, 1 036 m ont été ajoutés à l'inventaire technique (100% polyéthylène et 100% MPB).

Les ouvrages de raccordement

Fin 2018, environ 3 500 raccords finaux se trouvent placés à l'aval des canalisations décrites ci-dessus.

Il convient de noter l'absence persistante d'un inventaire technique des branchements individuels du périmètre concédé malgré les dispositions contractuelles en ce sens et qui conduit au caractère estimatif du chiffre évoqué plus avant.

Les enjeux portés par la densification des réseaux existants

Au titre de l'exercice 2018, la part globale des raccords inopérants (inactifs et improductifs)² s'établit à 27,1%, valeur haute par rapport à la moyenne observée sur le périmètre audité par AEC (entre 19 et 21%). Ce taux d'ouvrages inopérants est en fait conséquent depuis de nombreux exercices (il s'établissait déjà à 23,2% en 2013), mais a subi une augmentation remarquable de +4% par rapport à

¹ Il existe trois catégories de pression utilisées sur ce réseau : la basse pression (BP = 20 mbar), la moyenne pression B (400 mbar < MPB < 4 bars) et la moyenne pression C (4 bars < MPC < 25 bars).

² Respectivement branchement sans compteur et contrat et branchement muni d'un compteur mais sans contrat.

2017, soit +17,3% de hausse, ce qui peut se traduire par une amélioration de la connaissance de l'activité et des ouvrages du patrimoine concédé.



La description des ouvrages actifs par type d'ouvrage n'a pas été communiquée.



Il est pertinent pour Energie Eure-et-Loir de s'assurer du maintien du potentiel productif de ses infrastructures publiques à moyen et long terme (souplesse des choix de service futur, maîtrise des coûts futurs du service...). A ce titre, rappelons qu'une part du tarif ATRD fixé par la CRE est allouée au concessionnaire GRDF au titre de la « promotion de l'usage du gaz ».

3. L'activité de surveillance des réseaux

Les infrastructures de distribution doivent faire l'objet d'une surveillance de la part des exploitants en conséquence des obligations réglementaires définies principalement par l'arrêté du 13 juillet 2000 et les dispositions particulières liées à l'exploitation des équipements sous pression³.

Concernant les informations mises à disposition par GRDF et Engie afin de rendre compte de leur activité de surveillance et de maintenance sur le périmètre d'Energie Eure-et-Loir, ces dernières ne permettent pas de se faire un avis ni sur l'état des ouvrages visités ni sur les éventuelles suites données à ces visites.

Aucune fuite n'a toutefois été détectée sur les 36,4 km de réseaux surveillés en 2018, activité qui n'a concerné que 20,8% du linéaire total, contre 49,1% en 2017.

Le poste de détente et 73,6% des robinets de réseau ont été surveillés. 11 mesures sur 18 prises de potentiels implantées ont fait l'objet de surveillance, donnée qui n'avait pas été transmise au titre de l'exercice précédent. Depuis 2016 en revanche, aucun acte de surveillance n'a été effectué sur les ouvrages collectifs d'immeuble.

En ce qui concerne les visites d'étalonnages des compteurs, 42 ont été réalisées en 2018, laissant un stock de 296 compteurs en retard d'étalonnage par rapport aux obligations réglementaires.



Les dépenses d'entretien globales n'ont pas été transmises pour cet exercice. *A fortiori*, la séparation entre les activités préventive et curative reste inconnue.

4. Les incidents d'exploitation et les interruptions de fourniture associées

Au cours de l'exercice 2018, 22 incidents ont affecté les ouvrages concédés contre 14 en 2017. On compte alors 12,59 incidents pour 100 km de réseau et 0,85 incidents pour 100 usagers (contre 8,06 incidents/100 km et 0,55 incidents/100 usagers en 2017).

³ Décret n°99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, Arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et articles L. 512-11, R. 512-55 à R. 512-66 et R 511-9 du code de l'environnement

Les trois principales causes à l'origine de ces incidents sont les suivantes :

- Les défauts par altération de l'intégrité des ouvrages (usure, rupture de pièce...) qui pèsent sur 45% des incidents (10 événements) ;
- Les déclenchements intempestifs du dispositif de sécurité qui sont la cause de 18% des incidents (soit 4 événements) ;
- Les défaillances de matériels (blocage, grippage...) concernent 14% des incidents soit 3 événements.

81% des incidents ont eu lieu sur les branchements raccordés directement au réseau de distribution.

Sur 2018, les incidents ont eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 16 usagers, en baisse de 27% par rapport à 2017. Le nombre d'usagers coupés par incident est de 0,73 contre 1,57 en 2017.

5. La distribution du gaz aux usagers

En 2018, 2 442 usagers consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé, en légère hausse de 1,08% par rapport à 2017. Au total sur l'exercice 2018, 71,72 GWh de gaz naturel ont été délivrés, une hausse de 0,62% par rapport à l'exercice précédent. Les recettes d'acheminement se sont élevées à 915 k€ (+4,93% par rapport à 2017) ; le prix moyen d'acheminement global résultant est de 1,28 c€/kWh (contre 1,22 c€/kWh en 2017).

Les gammes tarifaires T1 et T2 qui concentrent la quasi-totalité du secteur résidentiel regroupent plus de 99% des usagers mais 70% des consommations.



Il est à souligner que malgré des demandes en ce sens depuis plusieurs audits, les recettes liées à l'acheminement du gaz par gamme tarifaire n'ont pas été produites par le concessionnaire.

En ce qui concerne l'acheminement du propane, 139 usagers ont été desservis en 2018 et ont consommé 1,77 GWh de propane. Le nombre d'usagers a augmenté de 6,9% tandis que la quantité de gaz propane acheminée a diminué de 45% par rapport à 2017. Les recettes d'acheminement s'estiment à 193 k€ (-25,8%), et le prix moyen d'acheminement global à 10,91 c€/kWh contre 8,03 c€/kWh en 2017.



Depuis 2017, la consommation de propane a été donnée sans indication de base tarifaire, et mise en totalité (probablement par défaut) sur la base GPL-B1.

6. Les services aux usagers en dehors de l'acheminement

En dehors de la facturation des quantités distribuées, les recettes perçues par les gestionnaires de réseau de distribution de gaz sont exclusivement issues de la réalisation de prestations inscrites dans leur catalogue dédié (prestations facturées à l'acte ou récurrentes). En 2018 elles ont atteint 1,1 k€ pour Engie.



Les prestations facturées à l'acte n'ont pas été communiquées par GRDF pour l'année 2018. Les prestations récurrentes ont quant à elles été données et sont à hauteur de 27,6 k€ pour l'exercice 2018.

En ce qui concerne le volume de réclamations, il atteint le chiffre de 14 en 2018 et toutes ont eu une réponse sous délais de 30 jours. Ce nombre de réclamations, bien que raisonnable, est le plus important depuis 2013. Les motifs des réclamations sont divers. **Sur la concession propane, on compte**

7 réclamations en tout dont 72% concernent la facturation. Les 7 autres réclamations se trouvent sur le périmètre desservi en gaz naturel et ont des motifs différents (qualité des travaux et nuisances, prestations, comptage et accueil).

Le taux de réclamations pour 1000 usagers est de 5,4 ; soit en hausse significative par rapport à 2017 (3,5 réclamations/1 000 usagers).

7. Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux

En 2018 et depuis 2016, aucun renouvellement ni abandon n'a été recensés. Aucuns travaux de développement du réseau propane n'a été entrepris non plus depuis 2016. En revanche, les investissements engagés par GRDF sur le réseau gaz naturel dans une optique de développement de l'infrastructure de distribution se sont portés à 176,9 k€ à hauteur de :

- 53% dans le développement de branchements individuels ;
- 41% dans les canalisations de distribution ;
- 6% dans les branchements collectifs.

En comptant les remises gratuites qui s'élèvent à 110,7 k€, au total 287,5 k€ ont été investis dans l'infrastructure du réseau.



Les deux investissements de premier établissement les plus conséquents de l'exercice concernent :

- Le raccordement d'un pavillon sur la commune de Sorel-Moussel (10 k€ soit 6% de l'investissement de GRDF sur la concession d'Energie Eure-et-Loir) ;
- Un lotissement ou zone d'aménagement (10 k€, i.e 6% des investissements).



Alors que la base travaux compte 1 206 m de réseau mis en service sur l'exercice 2018, la base technique en compte 1 036 m et l'inventaire comptable 1 021 m.

Les écarts d'inventaire entre la base technique et comptable sont notables : l'inventaire technique enregistre 174,8 km de linéaire contre 171,3 km pour la base comptable. Le taux de cohérence global est de 98,02% et celui par commune de 95,69%.

8. La valorisation du patrimoine et ses origines de financement

Le patrimoine concédé (biens de retour) sur le périmètre historique de GRDF s'élève à 11,7 M€ (valeur brute). 94,2% sont issus de l'investissement du concessionnaire et 5,8% sont des remises gratuites par les collectivités et les tiers. Ce patrimoine est amorti à hauteur de 34,5%. Rapportée au nombre d'usagers, cette valeur de patrimoine est de 4 799 € brut par usager.

Le patrimoine concédé sur le périmètre desservi en propane (Loans et Orgères-en-Beauce) est de 531 k€ (valeur brute), amorti à 35,3%. Engie a investi 87% et 13% sont des remises gratuites des collectivités et des tiers. Le patrimoine représente 3 817 € brut/usager.



Aucune donnée n'a été transmise pour la commune Poupry relevant de la mise en concurrence suite à la « Loi Sapin ».

Au regard du compte « droits du concédant », la valeur nette comptable du concessionnaire s'élève à 205 k€ pour le périmètre concédé à Engie et 3 350 k€ pour le périmètre historique concédé à GRDF.



Aucune donnée n'a été transmise concernant la commune de Poupry.

9. Conclusion

Globalement, le niveau d'information sur lequel a pu reposer le contrôle de l'exercice 2018 de GRDF et Engie est insuffisant. La fourniture des données du suivi de la concession à l'initiative du concessionnaire s'avère moins complète que les années passées. Energie Eure-et-Loir est toujours en droit d'attendre certaines informations dont il ne dispose pas.

Il convient de rappeler des **carences d'inventaire** qui perdurent du point de vue technique pour les branchements individuels.

Par ailleurs **certaines informations n'ont pas été transmises**, et notamment :

- Les dépenses d'entretien et de maintenance ;
- Le compte « droits du concédant » pour le périmètre de Poupry ;
- Un compte d'exploitation à la maille de la DSP de Poupry ;
- La différenciation tarifaire pour l'acheminement du propane ;
- Les recettes par gamme tarifaire pour l'acheminement du gaz naturel.

Constats sur les services publics de distribution du gaz : points positifs, axes d'attention et de progression :

- **Une visibilité des actes de surveillance insuffisante : les données de maintenance/surveillance ouvrage par ouvrage permettraient d'avoir une vision plus complète des activités de GRDF sur le domaine concédé.**
- **Des écarts d'inventaire en hausse par rapport 2017, le programme RIO2 ne semble pas avoir été achevé ;**
- **Des données sur la valorisation et les origines de financement pour le moins partiel ;**
- **Le taux d'incidents et le nombre de réclamation sont stables.**